

## Mise à jour de la Charte-Agenda Mondiale des droits humains dans la ville

Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains (CISDPDH)  
Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

### Contexte:

L'année 2021 marque le 10e anniversaire de l'adoption de la [\*\*Charte-Agenda mondiale des droits humains dans la ville\*\*](#) par **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** : le premier document à proposer un cadre international pour la compréhension et la mise en œuvre des droits humains dans la ville depuis la perspective des collectivités territoriales.

Plus d'une décennie après l'adoption de ce document de référence, dans un contexte de grandes transformations et bouleversements liés à la pandémie de la Covid-19, aux inégalités croissantes et aux conflits, CGLU et sa [\*\*Commission sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains\*\*](#) ont lancé un processus participatif pour mettre à jour la narrative, la vision et le contenu de la Charte-Agenda.

Le processus de mise à jour de la Charte-Agenda vise à reconnaître et à renforcer le rôle des collectivités locales dans la promotion des droits humains ; **mais aussi à inspirer l'avenir du mouvement des villes pour les droits humains.**

### Objectifs:

Le processus de mise à jour de la Charte-agenda mondiale vise à :

- **Refléter les progrès accomplis par les collectivités territoriales** au cours des 10 dernières années dans la promotion des droits humains;
- **Elargir la vision globale-locale des droits humains** de la Charte-Agenda;
- **Alimenter l'agenda de CGLU**, y compris pour la mise en œuvre de son [\*\*Pacte pour l'avenir de l'humanité\*\*](#), adopté lors du dernier Congrès mondial de CGLU en octobre 2022.

### Méthodologie :

La structure actuelle du document comprend un volet "**Charte**" et un volet "**Agenda**". La "Charte" fournit un aperçu détaillé des principes et de la vision du document ; ainsi que de chacun des 12 droits qui y sont inscrits. La partie "Agenda" se reflète dans les sections intitulées "Plan d'action suggéré", qui consistent en une série de propositions orientées à l'action pour la mise en œuvre de chacun des 12 droits.

**Le processus sera coordonné par le Secrétariat Exécutif de la CISDPDH de CGLU et supervisé par un Comité de pilotage.** Le Comité de pilotage sera composé d'experts

partenaires de la CISDPDH, ainsi que de responsables des collectivités territoriales (co-présidents ou membres actifs de la Commission)<sup>1</sup>.

Le processus de suivi durera jusqu'au prochain Congrès Mondial de CGLU en 2026 et sera organisé autour de 3 phases :

Première phase (2023) → mise à jour de la structure et des principes

**La première phase sera menée par le Comité de pilotage avec la coordination de la CISDPDH.** Dans cette phase, la Commission pourrait également souhaiter inclure les départements pertinents de CGLU (par exemple, la Commission Culture, l'Observatoire international de la démocratie participative, les sections régionales de CGLU, etc.) Il s'agira de :

- **Réorganiser la narrative et la vision** reflétée dans la présentation, le préambule et les dispositions générales ;
- **Revoir la structure des 12 droits** inclus dans la Charte-Agenda (titre, formulation et regroupement);
- **Élargir le champ d'application de la Charte-Agenda**, en ajoutant des nouveaux droits (par exemple, le droit à la santé ou à l'éducation, les droits numériques, les droits environnementaux, etc) qui sont absents de la version actuelle du document.

**Le résultat de cette phase sera présenté aux représentants politiques de la co-présidence de la CISDPDH de CGLU pour validation**, et représentera un premier cadre commun pour élaborer le nouveau texte du document.

Deuxième phase (2024 - 2025) → mise à jour du contenu

Cette phase se concentrera sur la révision du contenu de chacun des droits et sur le "Plan d'action suggéré". **La révision sera menée par les collectivités territoriales qui expriment la volonté de mener une réflexion collective sur un droit spécifique de la Charte-Agenda afin de définir ou de mettre à jour son contenu.** Il s'agira de :

- **Organiser et coordonner (au moins) deux consultations thématiques** sur un droit spécifique sur une période d'un an ;
- **Rédiger des "actionnables"** afin de suggérer des actions concrètes pour la mise en œuvre ce droit au niveau local.

Les collectivités territoriales en charge des consultations travailleront en collaboration étroite avec le Comité de pilotage et le Secrétariat de la CISDPDH.

En outre, les collectivités territoriales du monde entier seront encouragées à envoyer des **contributions ouvertes** pour la mise en œuvre des droits humains, qui seront reflétées dans le Plan d'action de la Charte-Agenda.

---

<sup>1</sup> Sélectionnés sur la base de l'expérience, de l'expertise et de l'engagement en faveur des droits de humains au niveau local, en particulier dans le cadre des activités de la CISDPDH.

**Les résultats de cette deuxième phase contribueront à impulser la participation des villes du monde entier au processus de mise à jour ; ainsi qu'à mieux refléter la diversité géographique et à renforcer l'appropriation du document au niveau local.**

**Troisième phase (2026) → validation et adoption**

La dernière phase du processus consistera en :

- **La validation finale du texte révisé par les représentants politiques** de la coprésidence et les membres actifs de la CISDPDH de CGLU ;
- **La mise en place de mécanismes de gouvernance et de suivi** pour assurer l'appropriation et la durabilité de la nouvelle Charte-Agenda ;
- **L'adoption** du texte révisé par le Conseil Mondial de CGLU.

**Agenda provisoire 2023<sup>2</sup>**

<u>Mai 2023</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Première réunion du Comité de pilotage sur la méthodologie du processus de mise à jour</li></ul>
<u>Juin 2023</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Deuxième réunion du Comité sur la structure</li><li>- Consultation en ligne avec le Comité de pilotage : contributions et suggestions sur la structure</li></ul>
<u>Juillet– Aout 2023</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consultation en ligne des représentants politiques pour la validation de la structure</li><li>- Finalisation du nouveau projet de structure par le Comité et le Secrétariat de la CISDPDH</li></ul>
<u>Septembre - Octobre 2022</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation du projet de structure au niveau politique par le Comité de pilotage</li><li>- Réunion du Comité sur les prochaines étapes</li></ul>
<u>Décembre 2023</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Journée internationale des droits humains (10 décembre)</li><li>- Définition de l'agenda pour 2024 (deuxième phase)</li></ul>

---

<sup>2</sup> N.B. : l'agenda provisoire ne comprend que l'année 2023, c'est-à-dire la première phase du processus de mise à jour. Plus d'informations sur les autres phases seront communiquées en temps utile.